



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220322-20220322_23-DE
Reçu le 31/03/2022
Publié le 31/03/2022

N° 20220322-23

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 11 mars 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 mars 2022 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Atlantique DE LAVERNAY à Christiane SAMSON
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Alexandra VIRLOGEUX à Pépita RODRIGUEZ
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Sylvain HERMAN à Stéphane RODIER
Serap ALP à Éric BOUCOURT
Pierre ROZE à Tony BERNARD

Conseillers absents excusés : Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Christine PETRUCCI, Patrice BION, Alain DESCOLS.

Secrétaire de séance : Caroline GUELON

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET GÉNÉRAL**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

10

Total votants :

56

AR Prefecture

063-200070712-20220322-20220322_23-DE
 Reçu le 31/03/2022
 Publié le 31/03/2022

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Tony BERNARD, Président,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Tout en rappelant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement, issu du résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de cette même section (compte 002), doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, lorsqu'il existe ; ce dernier devant être corrigé du solde des restes à réaliser de cette même section. Le solde du résultat de la section de fonctionnement, après avoir couvert ce besoin de financement si nécessaire, et s'il est donc positif, peut, selon la décision du Conseil communautaire, être affecté à la section de fonctionnement (compte 002) et/ou à la section d'investissement (compte 001).

Il convient par ailleurs de préciser que l'affectation des résultats issus de l'exercice 2021, à reprendre au budget général, doit également tenir compte du besoin d'intégrer les résultats de clôture de deux budgets annexes dédiés aux Zones d'activités (ZA « Champ du Bail » et ZA « Racine »), tels que retracés dans les délibérations respectives d'affectation des résultats de clôture de ces deux budgets.

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter = A + B + C	2 114 924,97
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (22 455 747,76 – 22 131 882,92)	323 864,84
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	1 870 410,31
Déficit de clôture(C) (fonctionnement 002) Budgets annexes ZA Champ du Bail et Racine	- 79 350,18
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	- 695 491,00
Solde exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (8 324 688,31-8 168 515,11)	156 173,20
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	- 851 664,20
Solde des restes à réaliser (G) : Recettes – Dépenses (248 250 – 368 491,18)	- 120 241,18
Excédent de clôture (H) (invest 001) budgets annexes ZA Champ du Bail et Racine	129 306,01
Besoin de financement et/ou excédent de la section d'investissement (F+G+H)	- 686 426,17

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement qui clôture sur un déficit cumulé (dont solde des reports et intégration des résultats de clôture des deux budgets annexes de ZA précités) de – 686 426,17 ;

- **Décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	686 426,17
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	1 428 498,80
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

TOTAL VOTANTS : 56

Conseillers présents : 46

Représentés : 10

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
 Maire de Châteldon

